



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Les noms de lieux étrangers : enjeu culturel pour les uns, politique pour les autres

Allemagne et Deutschland, Turquie et Türkiye, etc.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Sinaï :

- hébreu *Sinay*, prononcé [*Sinail] ;
- arabe *Sayna'*.

Îles Malouines :

- anglais *Falkland Islands* ;
- espagnol *Islas Malvinas*.

Kiev :

- russe *Kyev* ;
- ukrainien *Kyïv*.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Article 1^{er} de la Charte des Nations unies (San Francisco, 26 juin 1945)

Les buts des Nations unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;
2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;
3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;
4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Problème d'ordre intellectuel : concilier deux droits découlant tous deux de l'égal droit de chaque peuple à disposer de lui-même :

1. Le droit de chaque peuple à disposer de la dénomination des lieux sur lesquels il exerce la souveraineté.
Dénommer les lieux est une compétence politique des habitants ;
2. Le droit de chaque peuple à s'exprimer dans sa propre langue sur les lieux étrangers.
Dénoter les lieux est une compétence linguistique et donc culturelle des locuteurs.

Les contacts entre langues ouvrent ainsi la question internationale des *exonymes*, « Appellation toponymique dans une langue donnée d'un *accident géographique* situé en dehors du territoire où cette langue est largement parlée, et qui est de forme différente du ou des *endonymes* de cet accident géographique » (glossaire du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

I. Un enjeu linguistique et culturel pour les locuteurs

La plupart des noms de lieux étrangers sont des endonymes empruntés. 1 500 exonymes en français.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

I. Un enjeu linguistique et culturel pour les locuteurs

La plupart des noms de lieux étrangers sont des endonymes empruntés. 1 500 exonymes en français.

A. Exonymes exogènes

1. **Emprunt** : emprunt de l'endonyme adapté à la langue des locuteurs :

- directement (français *Florence* < italien *Firenze*, italien *Parigi* < français *Paris*),
- par l'intermédiaire d'une autre langue (français *Mogadiscio* < italien *idem* < arabe *Muqdishu*, français *Birmanie* < anglais *Burma* < birman *Bama[r]*)

2. **Calque** : endonyme traduit mot à mot (français *Royaume-Uni* < anglais *United Kingdom*, français *Deux-Ponts* <> allemand *Zweibrücken*)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

I. Un enjeu linguistique et culturel pour les locuteurs

La plupart des noms de lieux étrangers sont des endonymes empruntés. 1 500 exonymes en français.

A. Exonymes exogènes

1. **Emprunt** : emprunt de l'endonyme adapté à la langue des locuteurs :

- directement (français *Florence* < italien *Firenze*, italien *Parigi* < français *Paris*),
- par l'intermédiaire d'une autre langue (français *Mogadiscio* < italien *idem* < arabe *Muqdishu*, français *Birmanie* < anglais *Burma* < birman *Bama[r]*)

2. **Calque** : endonyme traduit mot à mot (français *Royaume-Uni* < anglais *United Kingdom*, français *Deux-Ponts* <> allemand *Zweibrücken*)

B. Exonymes endogènes

3. **Doublet** : résultats de l'évolution d'un même étymon dans différentes langues (français *Londres* et anglais *London* < latin *Londinium*, français *Lorraine* et allemand *Lothringen* < germanique *Lothar*)

4. **Exonyme culturel** : aucune parenté étymologique avec l'endonyme (français *Allemagne*, anglais *Germany* et allemand *Deutschland*, grec *Gallia* et français *France*)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

II. Un enjeu politique pour les habitants

A. Changement par décision souveraine

Rejet de nom colonial : *Burkina* (anciennement *Haute-Volta*), *Togo* (anciennement *Togoland*), *Zimbabwe* (anciennement *Rhodésie du Sud*), *Ndjamena* (anciennement *Fort-Lamy*)

Commémoration : *Hô Chi Minh-Ville* (anciennement *Saïgon* et ses environs)

Combinaison des deux motifs : *Ghana* (anciennement *Côte-de-l'Or*), *Mali* (anciennement *Soudan français*)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

II. Un enjeu politique pour les habitants

A. Changement par décision souveraine

Rejet de nom colonial : *Burkina* (anciennement *Haute-Volta*), *Togo* (anciennement *Togoland*), *Zimbabwe* (anciennement *Rhodésie du Sud*), *Ndjamena* (anciennement *Fort-Lamy*)

Commémoration : *Hô Chi Minh-Ville* (anciennement *Saïgon* et ses environs)

Combinaison des deux motifs : *Ghana* (anciennement *Côte-de-l'Or*), *Mali* (anciennement *Soudan français*)

B. Ré-emprunt d'endonyme

Ré-emprunt consenti : *Bangladesh* (anciennement *Bengale orientale*), *Botswana* (anciennement *Bechuanaland*), *Türkiye* en anglais (anciennement *Turkey*)

Immixtion linguistique : *Bélarus* (au lieu de *Biélorussie*), *Cabo Verde* (au lieu de *Cap-Vert*), *Myanmar* (au lieu de *Birmanie*), *Moldova* (au lieu de *Moldavie*), *Türkiye* (au lieu de *Turquie*)

Enjeu alphabétique en anglais : *Côte d'Ivoire* (anciennement *Ivory Coast*), *El Salvador* (anciennement *Salvador*)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

III. Solutions adoptées

A. Règle des Nations unies pour leurs besoins propres

Six langues officielles : français, anglais ; espagnol, russe, arabe, chinois



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

III. Solutions adoptées

A. Règle des Nations unies pour leurs besoins propres

Six langues officielles : français, anglais ; espagnol, russe, arabe, chinois

B. Recommandations contradictoires du GENUNG

- **Priorité aux endonymes** : politique historique
- **Sauvegarde des exonymes** : convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 à l'UNESCO
- **Invitation des autorités nationales** à établir leurs propres règles



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

III. Solutions adoptées

A. Règle des Nations unies pour leurs besoins propres

Six langues officielles : français, anglais ; espagnol, russe, arabe, chinois

B. Recommandations contradictoires du GENUNG

- **Priorité aux endonymes** : politique historique
- **Sauvegarde des exonymes** : convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 à l'UNESCO
- **Invitation des autorités nationales** à établir leurs propres règles

C. Arrêté français du 4 novembre 1993 relatif à la terminologie des noms d'États et de capitales

Principe : 1. Priorité à l'exonyme attesté par l'usage actuel ; 2. Sinon, emprunt de l'endonyme

Conséquence : acceptation des changements de nom, mais refus des ré-emprunts d'endonyme

Exceptions : usage (*Madras* malgré *Chennai*), diplomatie (*Eswatini* malgré *Swaziland*)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Conclusion

Un exemple d'actualité : l'Inde

- hindi *Bhārat* « Inde », littéralement « royaume de Bhart »
< héros légendaire indien Bhart (aussi éponyme du *Mahabharata*) < racine *bhr-*, « qui porte, qui soutient »
- anglais *India* < latin *India* < grec *India*, littéralement « pays au-delà de l'Indus »
< persan *Hindus*, « Indus » < sanskrit *sindhu*, « fleuve, mer ; Indus »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Conclusion

Un exemple d'actualité : l'Inde

- hindi *Bhārat* « Inde », littéralement « royaume de Bhart »
< héros légendaire indien Bhart (aussi éponyme du *Mahabharata*) < racine *bhr-*, « qui porte, qui soutient »
- anglais *India* < latin *India* < grec *India*, littéralement « pays au-delà de l'Indus »
< persan *Hindus*, « Indus » < sanskrit *sindhu*, « fleuve, mer ; Indus »

Concilier des approches de la dénomination reflétant des conceptions politiques différentes :

- Approche culturelle : attention à l'usage courant, qui relève essentiellement d'une dynamique collective fondée sur l'intercompréhension entre des locuteurs d'une langue à un moment donné et sur la rémanence parmi eux d'une culture historique commune
- Approche politique : besoin de démontrer l'efficacité de l'action publique, qu'il est plus facile d'afficher dans des expressions politiques symboliques (les noms de lieux) que d'atteindre dans la réalité socio-économique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Commission nationale de toponymie (CNT)

Pierre Jaillard

Merci !

Place au débat...